

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 12 novembre 2013 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude Nichols, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Danie Deschênes, conseillère, Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-11-284 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié :

- 7.1 Premier projet de règlement no 437-26 – modifiant le règlement de zonage no 437;
- 7.2 Octroi de subvention – Comité ZIP du Haut Saint-Laurent;
- 7.3 Fourniture et livraison d'un camion F-150 2013;
- 7.4 Insatisfaction face à Asplundh contractant d'Hydro-Québec lors de l'émondage survenu à l'été 2013;
- 7.5 Subvention – Association des Filles de l'île;
- 7.6 Subvention – Marché des saveurs de L'Île Perrot – Marché de Noël 2013.

ADOPTÉE

2013-11-285 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2013

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2013, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013, tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-11-286 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2013 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2013, au montant de **230 019 \$**.

ADOPTÉE

2013-11-287 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2013 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2013, au montant de **585 908.39 \$**.

ADOPTÉE

2013-11-288 NOMINATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES COMITÉS, LE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2013 ET POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour les mois de novembre et décembre 2013 et pour l'année civile 2014 :

Comités	Membre	Remplaçant
Services communautaires et sportifs	Sylvain Lemire	
Comité consultatif d'urbanisme	Danie Deschênes	Daniel Lauzon
Comité intermunicipal de transport	Sylvain Lemire	Bernard Groulx
Comité intermunicipal d'incendie de VIP et NDIP et Comité de sécurité publique interne (Police)	Daniel Lauzon Normand Pigeon	
Transport Soleil	Sylvain Lemire	Bernard Groulx
Comité circulation	Danie Deschênes	
Comité environnement	Jean Fournel	
Comité de démolition	Danie Deschênes Normand Pigeon Daniel Lauzon	

Que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les périodes suivantes :

De novembre 2013 à juin 2014 : **Daniel Lauzon**
De juillet 2014 à décembre 2014 : **Danie Deschênes**

ADOPTÉE

2013-11-289 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2013 ET POUR L'ANNÉE CIVILE 2014

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de nommer **Daniel Lauzon**, représentant de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot pour les mois de novembre et décembre 2013 et pour l'année civile 2014, et **Bernard Groulx**, en tant que substitut.

ADOPTÉE

2013-11-290 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2014, tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les dépenses d'administration de **1 111 006 \$** pour l'année 2014.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-412-00-955 et 1-02-412-00-956.

ADOPTÉE

2013-11-291 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT

La trésorière dépose, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2013.

2013-11-292 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ - DÉPÔT

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

La mairesse dépose les documents suivants :

- Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville;
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville;
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

2013-11-293 ADJUDICATION – RÉGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 450, 452, 457, 487 et 500

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros **450, 452, 457, 487 et 500**, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 27 novembre 2013, au montant de **2 916 000 \$**;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,366	145 000 \$	1,50 %	2014	3,06139 %
		149 000 \$	1,75 %	2015	
		154 000 \$	2,00 %	2016	
		158 000 \$	2,40 %	2017	
		2 310 000 \$	2,75 %	2018	
Valeur Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,213	145 000 \$	1,50 %	2014	3,14068 %
		149 000 \$	1,65 %	2015	
		154 000 \$	2,00 %	2016	
		158 000 \$	2,40 %	2017	
		2 310 000 \$	2,80 %	2018	
Valeur Mobilières Desjardins inc.	98,016	145 000 \$	1,50 %	2014	3,14188 %
		149 000 \$	1,65 %	2015	
		154 000 \$	2,00 %	2016	
		158 000 \$	2,35 %	2017	
		2 310 000 \$	2,75 %	2018	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par appuyé par et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de **2 916 000 \$** de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot soit adjugée à **Financière Banque Nationale inc.**;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

2013-11-294 **CONCORDANCE - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 450, 452, 457, 487 et 500**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de **2 916 000 \$** :

Règlement numéro	Pour un montant de \$
450	97 000 \$
452	1 280 000 \$
457	795 000 \$
487	20 000 \$
500	724 000 \$
Total	2 916 000 \$

ATTENDU QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 916 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 novembre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : CAISSE DES JARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES, ayant son siège social au 100, boul. Don-Quichotte, bureau 1, L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière.

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, telle que permise par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2013-11-295 COURTE ÉCHÉANCE - RÈGLEMENTS 450, 452, 457, 487 ET 500 POUR UN MONTANT DE 2 916 000 \$

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 916 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros **450, 452, 457, 487 et 500**, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 27 novembre 2013); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **450, 452, 457, 487, et 500**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2013-11-296 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Monsieur le conseiller Jean Fournel, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2014. Ce règlement a pour objet de déterminer les surtaxes sur les taux variés de taxes foncières, les compensations et les tarifs pour l'année financière 2014.

2013-11-297 RÈGLEMENT NO 506 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 056 700 \$ ET UN EMPRUNT DE 656 700 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS DE RÉTENTION, ÉCLAIRAGE ET PROFILAGE AU PARC DES ÉPERVIERS

Considérant que la Ville a adopté le Règlement numéro 506 décrétant une dépense de 1 056 700 \$ et un emprunt de 656 700 \$ pour les travaux d'aménagement des bassins de rétention, éclairage et profilage au parc des Éperriers, par la résolution numéro 2013-08-240;

Considérant qu'aux termes de l'article 4 du Règlement 506, il est mentionné : « Pour acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme de 656 700 \$ sur une période de 20 ans. »

Considérant qu'il y a lieu de confirmer que la Ville détient la différence monétaire entre la dépense et l'emprunt soit la somme de 400 000 \$ dans le Règlement no 498 intitulé « Règlement constituant une réserve financière en vue de l'aménagement du parc des Éperriers » et que les fonds sont disponibles.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de modifier l'article 4 du Règlement no **506** afin qu'il se lise désormais comme suit : « Pour acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Ville est autorisée à emprunter une somme n'excédant pas **656 700 \$** sur une période de 20 ans et à affecter une somme de **400 000 \$** provenant de la réserve financière créée pour l'aménagement du parc des Éperviers. »

ADOPTÉE

2013-11-298 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 9 juillet 2013, numéro 2013-07-209, dont le but était d'actualiser les normes d'entreposage/ou de stationnement pour les équipements de récréation en zone résidentielle;

Considérant qu'il y aurait lieu d'ajouter d'autres modifications audit règlement de zonage;

Madame la conseillère Danie Deschênes, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 437.

Ce projet a notamment pour but :

- d'apporter des modifications afin de faciliter l'application de certaines dispositions du règlement;
- de modifier les dispositions applicables au stationnement et à l'entreposage des équipements de récréation;
- de modifier les dispositions applicables à l'usage additionnel à la classe d'usage habitation unifamiliale (h1), soit le « logement bi générationnel »;
- de modifier certaines normes contenues dans les grilles des usages et normes pour les zones « H-215 » et « H-216 ».

ADOPTÉE

2013-11-299 AUTORISATION DE DÉPENSE – ÉCLAIRAGE DU BOULEVARD VIRGINIE-ROY

Considérant que la Ville a une entente avec le promoteur relativement au projet du Domaine de l'Aristocrate;

Considérant qu'il y a lieu de procéder aux travaux d'éclairage pour le boulevard Virginie-Roy.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser une dépense de **19 720.93 \$**, taxes nettes pour les travaux d'éclairage du boulevard Virginie-Roy.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-710.

ADOPTÉE

2013-11-300 CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE – RENOUELEMENT

Considérant que la Ville a octroyé aux termes de sa résolution 2010-12-343 à Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée, le contrat d'entretien du réseau d'éclairage de rues pour une période de 3 ans avec possibilité de renouvellement pour 2 années additionnelles.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville renouvelle pour l'année 2014, avec Michel Guimont Entrepreneur électricien ltée, le contrat d'entretien du réseau d'éclairage de rues, GT2010-06, pour un montant de **5 250 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-341-00-564.

ADOPTÉE

2013-11-301 INSPECTEUR EN URBANISME – DÉLÉGATION DE POUVOIR

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser **Samuel Bleau-Caron**, inspecteur en urbanisme (en remplacement d'un congé de maternité) à voir à l'application de l'article 2.1 du Règlement numéro 440 sur les permis et certificats de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, notamment en lui conférant le pouvoir d'émettre des permis, des certificats et des constats d'infraction.

ADOPTÉE

2013-11-302 AUTORISATION DE DÉPENSE – POMPE NO 1 DU POSTE DE POMPAGE NO 8 (PERROT NORD)

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la dépense de **24 586.85 \$** plus taxes payables à **Les Pompes J P** pour la réparation de la pompe no 1 du poste de pompage no 8 (Perrot Nord).

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-60-566.

ADOPTÉE

2013-11-303 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT DES LOTS 5 176 517, 5 176 516 ET 5 178 065 DU CADASTRE DU QUÉBEC

VU la demande formulée par M. Lucien Bourbonnais concernant l'autorisation pour procéder à l'aliénation et le lotissement des lots 5 176 517, 5 176 516 et 5 178 065 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, dans le but de vendre ces parcelles aux propriétaires voisins ayant front sur le boulevard Perrot, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

VU la recommandation favorable émise par la responsable en urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dépose une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le lotissement des lots 5 176 517, 5 176 516 et 5 178 065 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, dans le but de vendre ces parcelles aux propriétaires ayant front sur le boulevard Perrot;

QUE la Ville informe la CPTAQ, que la demande d'autorisation provenant de M. Lucien Bourbonnais transmise pour l'aliénation et le lotissement desdits lots est conforme au règlement de zonage numéro 437.

ADOPTÉE

2013-11-304 AUTORISATION DE DÉPENSE – AGRANDISSEMENT DU VESTIAIRE DES EMPLOYÉS AUX ATELIERS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la dépense de **30 695 \$** plus taxes applicables pour l'agrandissement du vestiaire des employés aux ateliers municipaux.

Que cette dépense soit puisée à même surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-319-00-110.

ADOPTÉE

2013-11-305 MODIFICATION DE L'EMBRANCHEMENT DE LA RUE HUOT ET DE L'AVENUE FOREST

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la dépense de **33 000 \$** plus taxes applicables pour la modification de l'embranchement de la rue Huot et de l'avenue Forest.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-710.

ADOPTÉE

2013-11-306 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN AUX INSCRIPTIONS – GYMINI – 2012-2013

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse au Club de gymnastique **Gymini de Vaudreuil** une aide financière au montant de **7 350 \$** pour le soutien aux inscriptions des résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (210 inscriptions).

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-11-307 AUTORISATION DE DÉPENSE – ACQUISITION ACTIVITEK PTI – OPTION PAIEMENT EN LIGNE

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la dépense de **3 000 \$** plus taxes applicables pour l'acquisition de l'option paiement en ligne du logiciel Activitek.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-131-00-220.

ADOPTÉE

2013-11-308 PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière en vertu du Programme Emploi d'été Canada;

La trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents à cette fin.

De plus, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme à même le budget d'opération et imputés au poste budgétaire concerné.

ADOPTÉE

2013-11-309 RESSOURCES HUMAINES : LETTRES D'ENTENTE 2013-03, 2013-04, 2013-05 ET 2013-06 – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LE SYNDICAT

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot – CSN, les lettres d'entente suivantes :

2013-03 – affectation temporaire de Guillaume Boyer au poste de Jardinier intérimaire durant le congé parental de Marie-Pierre Larivière;

2013-04 – prolongation des employés temporaires au département d'horticulture soit : Guillaume Boyer jusqu'au 29 novembre 2013 et Catherine Sauvé jusqu'au 22 novembre 2013;

2013-05 – prolongation de la période d'essai de 30 jours travaillés, de Daniel Vaudrin au poste de chauffeur-opérateur de véhicules lourds;

2013-06 – prolongation des employés temporaires du département de la Gestion du territoire jusqu'au 29 novembre 2013, soit : Harold Corneau et Jean-François De Wijngaert, journaliers.

ADOPTÉE

**2013-11-310 ACQUISITION DU LOT 5 271 604 – DOMAINE DE L'ARISTOCRATE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de cession pour acquérir de la compagnie **9130-0723 Québec inc.**, le lot **5 271 604** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, tel que convenu dans le protocole d'entente intervenue entre le promoteur et la Ville dans le cadre du développement domiciliaire du Domaine de l'Aristocrate.

ADOPTÉE

**2013-11-311 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE
PROLONGEMENT DE LA 49^E AVENUE AVEC LA SOCIÉTÉ 102316
CANADA INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement de la 49^e Avenue, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à intervenir avec la société 102316 Canada inc.

ADOPTÉE

**2013-11-312 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE
PROLONGEMENT DE LA RUE JORDI-BONET AVEC FINANCEMENT
ET INVESTISSEMENTS DES ÎLES, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE-
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à des travaux municipaux pour le prolongement de la rue Jordi-Bonet, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à intervenir avec Financement et investissements des îles, société en commandite.

ADOPTÉE

**2013-11-313 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-26 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 437-26 modifiant le règlement de zonage no 437. Ce projet a notamment pour but :

- d'apporter des modifications afin de faciliter l'application de certaines dispositions du règlement;
- de modifier les dispositions applicables au stationnement et à l'entreposage des équipements de récréation;
- de modifier les dispositions applicables à l'usage additionnel à la classe d'usage habitation unifamiliale (h1), soit le « logement bi générationnel »;
- de modifier certaines normes contenues dans les grilles des usages et normes pour les zones « H-215 » et « H-216 ».

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 novembre 2013;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-26 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437, notamment les normes d'entreposage et de stationnement des équipements de récréation en zone résidentielle. »

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2013-11-314 OCTROI DE SUBVENTION – COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT

Considérant que le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent est un organisme dont le mandat est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'accorder une subvention de 0,02 \$ par citoyen au Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, représentant une somme de **214.42 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2013-11-315 FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION F-150 2013

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture et la livraison d'un camion F- 150, 2013 à Avantage Ford, au coût de **23 360 \$**, plus taxes applicables, ainsi qu'une somme de **5 000 \$** supplémentaires avec d'autres fournisseurs pour défrayer les coûts d'immatriculation, d'un gyrophare, lettrage, une radio de communication et 4 pneus d'hiver.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-321-00-400.

ADOPTÉE

2013-11-316 INSATISFACTION FACE À ASPLUNDH CONTRACTANT D'HYDRO-QUÉBEC LORS DE L'ÉMONDAGE SURVENU À L'ÉTÉ 2013

Considérant l'émondage fait par ASPLUNDH intervenu dans la Ville au cours de la saison estivale 2013 ;

Considérant que les citoyens de la Ville ont fait des plaintes relatives à l'émondage lequel a été fait sans tenir gare à la survie à long terme des arbres émondés et sans tenir compte du paysage visuel grandement affecté;

Considérant que la Ville a signifié à Hydro-Québec son mécontentement à plusieurs reprises.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que le Conseil manifeste à Hydro-Québec son insatisfaction concernant l'émondage fait par ASPLUNDH au cours de la saison estivale 2013 sur le territoire de la Ville et demande aux décideurs d'Hydro-Québec de mieux suivre les interventions de leur émondeur;

Que copie de cette résolution soit envoyée au vice-président régional d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

2013-11-317 SUBVENTION – ASSOCIATION DES FILLES DE L'ÎLE

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Association des Filles de l'Île;

Considérant les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer à l'Association des Filles de l'Île une subvention de **250 \$** à titre de subvention discrétionnaire du Conseil.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2013-11-318 SUBVENTION – MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT – MARCHÉ DE NOËL 2013

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du comité organisateur du Marché des saveurs de L'Île Perrot;

Considérant les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer au Marché de L'Île Perrot une subvention de **600 \$** pour la réalisation de leur Marché de Noël 2013.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois d'octobre 2013 de la Gestion du territoire;
- Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants :
Marie-Claude Nichols, Danie Deschênes, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon,
Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-11-319 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 20h43.

ADOPTÉE

Marie-Claude Nichols
Mairesse

Jeanne Briand
Greffière

/vc
